

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article8259>

Une pétition réclame l'abandon du fichier EDVIGE

- Renseignement - France -



Date de mise en ligne : mardi 15 juillet 2008

Spyworld Actu

Le texte qui s'oppose au fichage des personnes "susceptibles de porter atteinte à l'ordre public", et ce à partir de l'âge de 13 ans, a déjà recueilli 8.820 signatures.

Des associations ont rendu public mardi 15 juillet une pétition réclamant l'abandon du fichier EDVIGE, qui permet aux services de renseignement de fichier les militants politiques, syndicaux et toutes les personnes ou groupes "susceptibles de porter atteinte à l'ordre public", et ce à partir de l'âge de 13 ans.

Le texte a déjà recueilli 8.820 signatures selon le Groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI). Les signataires -organisations politiques, syndicales, associatives, ou simples citoyens- comptent constituer un collectif en septembre pour "prendre toute initiative utile visant à obtenir des pouvoirs publics qu'ils renoncent à la mise en place du fichier EDVIGE", selon la pétition diffusée mardi.

"Politique sécuritaire"

Outre le GISTI, le FCPE, la FSU, Attac et le Syndicat de la magistrature (SM) font parti des associations signataires.

"Cette initiative gouvernementale, porteuse à l'évidence de nombreuses dérives, s'inscrit résolument dans le cadre de la mise en place d'une politique sécuritaire ouvertement revendiquée", estiment les signataires de la pétition.

Ils réclament donc "le retrait du décret autorisant la mise en place du fichier EDVIGE qui institue un niveau de surveillance des citoyens totalement disproportionné et incompatible avec une conception digne de ce nom de l'Etat de droit".

DCSP

Paru le 1er juillet à l'occasion de la mise en place de la Direction centrale de la sécurité publique (DCSP, regroupement des RG et de la DST au sein d'un seul service), le décret créant le fichier EDVIGE (Exploitation documentaire et valorisation de l'information générale) a étendu la possibilité de collecte d'informations des ex-Renseignements généraux (RG).

Auparavant, ces derniers pouvaient fichier les militants politiques, syndicaux ou les "personnalités" jouant un rôle "politique, économique, social ou religieux significatif", à condition que ces informations soient nécessaires au gouvernement pour "apprécier la situation politique, économique ou sociale" et "prévoir son évolution".

"Susceptibles de porter atteinte à l'ordre public"

Dans le nouveau texte -qui permet la constitution de fichier "des personnes physiques âgées de 13 ans et plus"- cette condition a disparu et le gouvernement ou ses représentants doivent simplement justifier que les informations collectées sont nécessaires à "l'exercice de leurs responsabilités".

Par ailleurs, jusqu'à présent, les RG pouvaient collecter des informations sur les personnes qui "en raison de leur activité individuelle ou collective", étaient "susceptibles de porter atteinte à la sûreté de l'Etat ou à la sécurité

Une pétition réclame l'abandon du fichier EDVIGE

publique par le recours ou le soutien actif apporté à la violence".

Les nouvelles prérogatives des services de renseignement permettront désormais de fichier les "individus, groupes, organisations et personnes morales qui en raison de leur activité individuelle ou collective sont susceptibles de porter atteinte à l'ordre public". Les références à la violence, à la sécurité publique et à la sûreté de l'Etat ont disparu.

Post-scriptum :

<http://tempsreel.nouvelobs.com/actu...>